LE RESPECT COMME VALEUR *fondamentale*

Ici, à l'école secondaire de la Cité, nous prônons des valeurs de respect et d'acceptation des différences individuelles. Tout geste, parole ou attitude discriminatoire, en lien avec l'origine ethnique, le sexe, la langue, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la religion, la condition sociale, physique ou psychologique, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap sera considéré comme un manquement grave au code de vie.

La politesse et le savoir-vivre sont toujours de mise, quelle que soit la circonstance ou l'opinion que l'on ait à exprimer. La violence, tant physique que verbale, l'intimidation et la cyberintimidation ne seront jamais tolérées.

J'agis dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans notre société.

(Référence: Code civil, Code criminel, Loi sur l'instruction publique, Loi concernant la lutte contre le tabagisme, etc.)

Signature de l'élève : _____

Signature d'un tuteur légal : _____

Date : _____

CODE DE VIE

ÉCOLE SECONDAIRE de la Cité

Je veux être respecté, donc je suis respectueux

- Je respecte tous les individus en gestes, en paroles et en attitude, et ce, en tout temps;
- Je respecte le matériel mis à ma disposition et je garde mon environnement de travail propre;
- Je dois avoir le consentement de toute personne impliquée dans la captation ou la diffusion de son ou d'images en tout temps et en tout lieu.

Raisons

Vivre dans un milieu accueillant, sain, harmonieux et sécuritaire.

Conserver un environnement qui favorise ma réussite scolaire.

Je priorise ma réussite scolaire

- Je fais et je remets mes travaux et mes devoirs selon les exigences des enseignants;
- J'apporte le matériel nécessaire à chacun de mes cours;
- Mon manteau et mon sac demeurent dans mon casier;
- **L'usage du téléphone et de ses extensions (écouteurs et montre intelligente) est interdit en classe**. Si je fais le choix d'apporter mes appareils électroniques en classe, je les dépose dans la pochette prévue à cet effet à mon arrivée avec la caméra orientée vers le fond de la pochette.
- Je fournis les efforts nécessaires à ma réussite, à l'école et à la maison;
- Aucune forme de plagiat ne sera tolérée;
- Je suis présent et ponctuel en tout temps;
- Au son de la deuxième cloche, je suis assis à ma place et prêt à travailler.

Raisons

Favoriser ma réussite scolaire.

Développer mon autonomie et de bonnes habitudes de travail.

PROGRESSION des interventions

Pour assurer le respect des modalités d'utilisation du cellulaire et autres appareils, nous avons mis en place une progression d'interventions en cas de manquements répétés :

- 1er manquement : L'enseignant saisira le téléphone de l'élève et le remettra au TES (*technicien en éducation spécialisée*). Ce dernier le remettra à l'élève à la fin de la journée.
- 2e manquement : En cas de deuxième manquement, le téléphone sera saisi et remis au TES. Le parent pourra venir chercher le téléphone au secrétariat le lendemain pendant les heures d'ouverture de l'administration.
- Sanctions pour l'utilisation en lieux communs : Tout élève utilisant un téléphone dans les lieux communs **pendant les périodes de classe** se verra imposer les mêmes sanctions que celles énumérées ci-dessus.

Je participe à créer une école où tous se sentent bien

- Je me déplace calmement et en marchant;
- Je m'identifie à l'aide de ma carte étudiante lorsque demandé;
- Durant les heures de cours, je circule avec l'autorisation d'un adulte et **mon** agenda signé par celui-ci;
- Si je suis témoin d'une situation de violence ou d'intimidation, j'en parle tout de suite à un adulte;
- Je m'habille de façon convenable en tout temps et en tout lieu;
- Lorsque je circule dans l'école ma tête demeure libre de couvre-chef (sauf pour certains motifs religieux);
- Mes vêtements et accessoires sont sans référence à caractère sexuel, violent, raciste, dénigrant ou incitatif à la consommation de substance illégales;
- Pendant les pauses et à l'heure du dîner, l'écoute de musique est permise seulement avec l'utilisation d'écouteurs pour une utilisation individuelle.

Raisons

Créer un climat harmonieux.
Assurer ma protection et celle des autres.
Démontrer un respect de soi et des autres.
Développer un sentiment d'appartenance et de sécurité.

INFO importante

L'école a installé un système de surveillance vidéo dans ce bâtiment. Ce système sert à assurer la sécurité des élèves, du personnel et des installations et à faciliter les enquêtes en cas d'incident. L'enregistrement ne peut être communiqué que conformément aux conditions et modalités prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.* Pour de plus amples informations, il est possible de communiquer avec la secrétaire générale, personne responsable de la protection des renseignements personnels au CSSPO.

INTERVENTIONS ÉDUCATIVES

- Communication avec le tuteur légal;
- Rencontre et suivi avec un intervenant;
- Feuille de route ou suivi à l'agenda;
- Aide aux devoirs et récupération;
- Médiation et gestes réparateurs;
- Rappel du comportement attendu;
- Référence à des services externes;
- Contrat d'engagement;
- Retrait de classe;
- Réflexion;
- Retenue;
- Retrait de privilège;
- Retrait d'activité étudiante
  (ex.: sortie scolaire, bal des finissants, activité parascolaire, etc.);
- Travail communautaire;
- Objet confisqué;
- Remboursement pour les dommages encourus;
- Suspension interne;
- Suspension externe;
- Autres.

L'application des interventions éducatives choisies s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Les suspensions doivent être approuvées par un membre de la direction.

Toute personne adulte appelée à intervenir auprès des élèves, quel que soit son corps d'emploi, peut appliquer une intervention éducative. Un intervenant professionnel, de l'externe, peut aussi apporter sa collaboration.